53e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 28 9 JUILLET 1936

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

SOMMAIRE. — I. LE PLAN DE LA *Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.* — 1. Qu'est-ce qu'un plan ? Plans économiques ; le *Plan* de la C. F. T. C. — 2. Exposé du *Plan :* les principes ; les moyens. — 3. Réflexions sur le *Plan :* son esprit chrétien ; la place du travail ; les conventions collectives ; les services d'intérêt public.

II. L'ESPRIT SOCIAL A TRAVERS LES REVUES. — 1. L'esprit vrai du christianisme *(Vie spirituelle* et *Chronique sociale de France).* — 2. La Presse et nous *(Cahiers d'action religieuse et sociale* et *Etudes).* — 3. Grains de sagesse pour heures troubles *(Sept* et *Dossiers de l'Action populaire).* — 4. Du catéchisme à l'atelier : le *préjocisme (Lettre aux aumôniers* et *Dossiers de l'Action populaire).* — 5. *L'Etudiante catholique.*

III. BIBLIOGRAPHIE. — 1. *Petit manuel des Questions contemporaines.* — 2. *Questions sociales.* — 3. *Essai d'une Somme catholique contre les Sans-Dieu.* — 4. R. P. Boigelot : *L'Eglise et le monde moderne.* — 5. R. P. Coulet : *Le Catholicisme dans le monde en proie aux faux dieux.* — 6. *Dictionnaire de Sociologie,* XIII-XVI. — 7. R. P. Mazas : *Fondement de l'obligation aux allocations familiales.* — 8. G. Viance : *Restauration corporative de la nation française.* — 9. Abbé Prélot : *L'œuvre sociale du chanoine Dehon.* — 10. Abbé Commauche : *Le P. Edouard Epinette.* — 11. Céline Lhotte et Elisabeth Dupeyrat : *Révélations sur la santé des jeunes travailleuses.* — 12. Brochures jocistes de formation chrétienne. — 13. *Pour commencer la* J. E. C. — 14. A. C. J. F. : *Notion de milieu.* — 15. Mme Rachmanova : *La fabrique des hommes nouveaux.*

I. — LE PLAN DE LA C. F. T. C.

1. — Avant d'aborder le Plan de la C. F. T. C., demandons-nous : qu'est-ce qu'un plan ? Si connue que soit la chose, il n'est pas superflu d'en préciser la notion ; nous pourrons ensuite juger plus équitablement, sachant qu'en un plan les avantages sont accompagnés d'inévitables déficiences.

Un plan peut se définir comme un ordre : une sage disposition des moyens en vue d'une fin. Un plan suppose donc des principes : doctrine ou idéal pour déterminer la fin et guider le choix des moyens. Mais il ne reste pas dans cette région idéale ; il s'abaisse vers la matière qu'il veut régler selon ses principes. Arrive-t-il jamais que la matière s'offre disponible, souple, sans résistance ? Il faut donc s'attendre à ce que les principes perdent de leur clarté ou de leur pureté en s'incarnant dans les faits : ils doivent s'y adapter pour les étreindre de quelque façon et les modeler. Et l'on pourra voir des hommes loyaux discuter un plan, inspiré pourtant de principes indiscutables.

Faisons un pas de plus, car la première définition, trop large, ne satisfait pas : chaque détermination particulière en effet mériterait le nom de plan ; ce que l'on n'a pas accoutumé de dire. Le plan n'intervient que pour une entreprise d'une certaine envergure ou d'une notable durée. En conséquence il vise d'abord des ensembles, puis il s'efforce de descendre aux détails. On lui pardonnera de n'y pas parvenir immédiatement : plus l'ensemble est vaste, moins le détail est discernable, et plus lointaine est l'échéance, moins prévisibles sont les événements. N'empêche que, pour être efficace, un plan doit serrer la réalité de près ; cela suppose une création continue, une adaptation jamais satisfaite. Selon le mot de J. Romains, « il n'y a pas de plan qui suffise à gagner une guerre. Il y a tout au plus une hypothèse de départ, un parti-pris, qui détermine l'accrochage avec la réalité, et ensuite un monsieur qui ne cesse d'agir et de réagir tantôt sur du prévu, tantôt sur de l'imprévu. »

Ne nous représentons donc pas un plan, d'où qu'il vienne, comme la solution définitive d'un problème ou le dernier mot sur une question.

Face à la crise, quand tout l'organisme économique est dans le malaise, voici qu'apparaissent les « Plans » ; et l'on parle d'économie « planifiée » ou de « planisme ». Qui donc a eu l'idée de ces plans lancés comme des manifestes ? Ne serait-ce pas la Russie avec ses plans quinquennaux pour l'organisation économique de son vaste empire ? Plus près de nous, la Belgique reçut, pour Noël 1933, de M. de Man, aujourd'hui ministre, son fameux « Plan ». L'exemple était donné : accueilli avec enthousiasme par les socialistes belges et français, le plan de Man a eu de nombreux imitateurs. 1934 vit naître le plan de la C. G. T., celui des Jeunes Radicaux, d'autres encore. La C. F. T. C. à son tour nous présente un plan. — « Elle est bien en retard, » dira-t on. — Si ce message s'est fait attendre, du moins il n'arrive pas comme un rapide décalque de ses devanciers ; il a son originalité, fruit d'une longue tradition et d'une attentive préparation : quatre années de suite, en leurs Congrès nationaux, les syndiqués chrétiens se sont appliqués à sa mise au point. Le travail qu'ils nous offrent a reçu le

meilleur accueil non seulement chez eux, mais à l'U. S. I. C., à la C. F. P., à la J. O. C., chez les catholiques sociaux.

Une élégante plaquette[1] nous présente ce Plan ; elle est grossie de quelques documents qui l'ont préparé, de propositions de lois qui en sont déjà la mise en œuvre, enfin d'une notice riche de détails sur l'origine et le développement de la C. F. T. C. Nous allons en donner une analyse ; nous reviendrons ensuite sur différents points qui nous semblent dignes de remarque.

2. — Le Plan se divise en deux parties : les principes et les moyens. La première partie en livre l'âme ou l'idée directrice ; la deuxième constitue le plan proprement dit.

A) Principes. — Fièrement la C. F. T. C. proclame qu'il ne saurait y avoir de « remède efficace et durable » en dehors des enseignements pontificaux, qu'elle rappelle brièvement. En premier lieu est indiqué le but de la vie économique : il ne saurait être « l'enrichissement de quelques-uns, mais... le bien commun de l'humanité ».

Les propositions suivantes — du 2° au 6° — concernent les divers facteurs de la production : le travail, le capital, le chef d'entreprise, le crédit. — Le *travail,* qui n'est pas « une marchandise soumise exclusivement à la loi de l'offre et de la demande, » doit permettre à l'homme « de poursuivre sa destinée terrestre... et de réaliser sa fin éternelle ». De là ses droits à une rétribution qui lui assure « les conditions d'une existence normale. » — Le *capital* ne doit pas revendiquer « la place prépondérante dans la production » ; il est instrument au service du travail et fécondé par celui-ci. On conçoit et l'on peut souhaiter un régime « où le travail aurait le pas sur le capital ». La justice n'en exige pas moins que le capital soit rétribué en raison de son rôle, et pour autant qu'il a sa part « de risques et de responsabilités. » La C. F. T. C. indique alors dans quel sens doit évoluer le contrat de travail, « vers un contrat de société dans lequel le capital et le travail, en droit et en fait associés, se partageraient équitablement les profits de l'entreprise. » — Le *chef d'entreprise* n'est pas, selon la conception libérale, un maître absolu, mais « le détenteur responsable d'une autorité qui doit admettre la collaboration et le contrôle ». — Enfin le *crédit,* indispensable lui aussi, a son devoir fixé selon son objet qui est « de grouper les richesses et de les répartir en vue de faciliter aux entreprises... un développement utile au bien commun ».

Les trois dernières propositions concernent les cadres institutionnels dans lesquels se meut l'activité économique : famille, associations multiformes, Etat. « L'*Etat* doit représenter l'ensemble des forces de la nation. » Son rôle est de défendre et d'équilibrer ces forces, en vue d'une prospérité qui reste au service de la personnalité humaine. Il doit à son tour s'harmoniser avec les autres nations, se subordonnant avec elles « au bien commun de l'humanité. » Au sein de l'Etat il y a place pour des *associations* privées, car elles répondent à un droit naturel de l'homme ; ce droit peut être limité seulement « par les exigences réelles du bien public. » Enfin « la *famille* — et non l'individu — étant la cellule de la société, doit régler l'appréciation des besoins normaux du producteur... »

B) Les moyens. — Voici qu'il faut agir. Deux voies s'ouvrent devant les réalisateurs : ou imposer de force l'ordre nouveau qu'ils ont rêvé, ou fixer un terme meilleur vers lequel on fera évoluer le présent. Révolutionnaire ou réformiste ? Logique avec ses principes chrétiens, la C. F. T. C. opte pour la deuxième méthode. En quoi consiste au juste la réforme qu'elle préconise ? Elle est esquissée en cinq paragraphes concernant successivement : l'ordre professionnel, l'ordre économique, l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre international.

a) Dans l'ordre professionnel, viennent d'abord plusieurs mesures destinées à améliorer le sort des travailleurs. Enumérons :

« ... Etablissement de minima obligatoires de salaires,... réforme des allocations familiales en vue de rendre possible la présence de la mère au foyer,... perfectionnement de tous systèmes d'assurances obligatoires... contre les risques de la vie professionnelle,... obligation légale de la prévention contre les maladies et accidents professionnels,... prolongation de la scolarité,.. orientation et formation professionnelle,... (réglementation plus rigoureuse) des travaux confiés aux femmes ou aux enfants,... diminution légale progressive de la durée du travail en rapport avec les progrès de la technique et de l'économie,... suppression progressive et rapide des logis insalubres,... lutte contre le chômage, grâce au financement et à l'exécution de travaux généraux et rentables... »

Les meilleures mesures sont délicates dans leur ajustement à la réalité ; elles demandent des retouches, elles doivent évoluer comme tout ce qui vit. C'est pourquoi il faut, pour présider à cette vie, une *organisation professionnelle.* A la base, le *syndicat* « avec une liberté complète de constitution et de recrutement, le droit de propriété, le droit d'intervention dans la discussion des contrats de travail et dans les conflits professionnels » et tout ce qui touche aux « intérêts professionnels, sociaux et économiques. » Un statut spécial est envisagé pour les fonctionnaires. Les syndicats d'une même profession, unis dans des commissions mixtes, paritaires, représenteraient la *Profession.* La liaison entre les professions serait assurée, sur le plan régional, par des représentants des diverses professions groupés dans des *Conseils régionaux.* Au sommet, le *Conseil Supérieur du Travail* qui aurait pour fonctions : « d'homologuer les conventions collectives et les règlements de chaque profession, de prendre l'initiative de toutes mesures à présenter au Gouvernement ou au Parlement..., de contrôler l'exé-

[1] 3 f. 50 chez Spes. Cf. *Vie catholique,* 15 février ; *Dossiers de l'A. P.,* 25 février.

cution de ces mesures, etc... » Ces divers organes, dotés à chaque degré d'une juridiction professionnelle, constitueraient dans la nation le *Corps professionnel.*

b) Dans l'ordre économique, la tâche de réformateur est délicate. Il ne faut ni décourager ni paralyser l'initiative privée, qui sera toujours source de progrès. L'on ne peut accepter cependant que la concurrence dégénère en anarchie et la surcapitalisation en dictature oppressive. Il faut tout régler selon le bien commun. A cet effet, parallèlement au Corps professionnel, doit être édifié un *Corps économique :* à la base, l'*entreprise,* puis les sections économiques groupées en *Conseils régionaux,* le tout représenté et convergent au *Conseil National Economique* pour lequel sont revendiquées les fonctions suivantes :

« La réglementation de l'économie. L'organisation et la surveillance des marchés. Le contrôle du crédit. La surveillance de la diplomatie économique. L'étude préalable et la surveillance des accords commerciaux. La préparation et la proposition au Gouvernement et au Parlement de toutes mesures d'ordre économique, et la surveillance de leur application. La représentation aux Conférences internationales économiques. »

A la base, sur le plan de l'entreprise, des réformes s'imposent. Elles sont délicates ; elles ne peuvent être uniformes, tant sont diverses les entreprises. Avec cette réserve, la C. F. T. C. demande partout une représentation du travail dans l'entreprise et dans les conseils d'administration ; une refonte de la législation des sociétés ; enfin le Plan envisage à part « les services d'intérêt public, » réclamant pour eux « une formule d'exploitation nouvelle » sur laquelle nous reviendrons plus loin.

c) Dans l'ordre social. — C'est comme le milieu vital, le sol nourricier où puisent les institutions professionnelles et économiques. A quoi bon susciter ces dernières, si elles ne trouvent une mentalité favorable ? La C. F. T. C. se préoccupe donc justement de la formation des hommes, « à la fois d'ordre technique, d'ordre intellectuel et d'ordre moral. » Elle désigne pour s'en acquitter les organisations syndicales, aidées par les subsides de l'Etat, tant le problème est vaste. Education donc ; mais aussi barrière dressée contre « les injustices sociales » par des pénalités à définir dans un « droit social. »

d) Dans l'ordre politique. — L'Etat, certes, a le droit d'intervenir dans la vie économique. Mais à vouloir s'acquitter seul de cette tâche, l'Etat moderne est écrasé. Il convient donc que « le Corps professionnel et le Corps économique deviennent de véritables institutions de droit public, dont le principe et les modes de désignation ou de collaboration avec les pouvoirs publics seraient inscrits dans la Constitution. »

e) Dans l'ordre international. — Des réseaux d'intérêts se sont tendus à travers les nations et les rendent solidaires, si bien que la plupart des problèmes ne peuvent plus trouver leur solution dans le cadre national. D'où la nécessité d'organismes internationaux ayant pour mission de promouvoir le bien commun international. Déjà existe le B. I. T. ; reste à créer ou à reconstituer un organisme analogue où seraient portés les problèmes économiques internationaux.

On sait que tout ne se fera pas en un tournemain : on sera raisonnable, mais on veut aboutir.

3. — Après cet exposé, groupons ici quelques réflexions.

Nous voulons d'abord souligner l'*esprit chrétien* qui anime ce plan. Il déclare expressément se référer aux grandes encycliques de Léon XIII et de Pie XI ; dans le préambule, signé de Gaston Tessier, nous en trouvions déjà l'annonce en cette émouvante déclaration :

« Ces travailleurs... croient de toute leur âme à l'efficacité de la morale chrétienne, pour les collectivités comme pour les individus. Ils acceptent des vérités surnaturelles, ils admettent l'enseignement social du catholicisme, le seul capable, à leurs yeux, de donner un sens complet à la destinée et d'établir ici-bas la paix... »

La sincérité de cette foi serait confirmée, s'il en était besoin, par l'examen des principes qui suivent. Auprès de chacun d'eux l'on aurait pu mettre la référence à *Rer. Novar.* ou à *Quadr. Anno.* Et cet esprit chrétien n'est pas confiné dans les principes, il circule partout ; avec sa haute autorité, le cardinal Suhard en a félicité les auteurs du Plan.

La place du travail. — Capital et travail sont associés pour produire ; tous deux ont droit à une part légitime des fruits de l'entreprise. En principe, pas de difficulté. Mais par quelles mesures réaliser cette collaboration ? par quelles garanties assurer les droits de chacun ou le bon exercice de leurs fonctions ? Nous voici sur le terrain du contingent ; les solutions ne sont plus absolues, mais prudentielles, toujours perfectibles. Sans revenir sur le projet de Corps économique et professionnel, dont les organes paritaires comportent à chaque degré une représentation du travail, examinons la place revendiquée par le Travail sur le plan de l'entreprise, c'est-à-dire à la base de tout l'édifice, au point où l'idée étreint de plus près la matière, ici, les activités productrices.

Le *Plan* indique les mesures suivantes : « création légale, dans les entreprises d'une importance à déterminer, de Conseils du travail paritaires,... représentation légale du travail dans les Conseils d'administration » ; et plus loin : « participation progressive du travail à la gestion. » N'est-ce pas une prétention exorbitante ? Non, si l'on a déjà lu dans *Quadragesimo Anno* qu'il convient de tempérer le contrat de travail « par des éléments empruntés au contrat de société... Ainsi les ouvriers et employés ont été appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à

sa gestion ou aux profits qu'elle apporte » (nº 72). Telles sont les prudentes indications qu'a essayé de traduire le Plan : conseils d'entreprise (ou conseils d'usine) réaliseront la collaboration à la gestion ; ils seront sans doute la voie par où le Travail pénètrera dans les Conseils d'administration.

Quelques éclaircissements nous paraissent nécessaires. Quand on parle de collaboration du travail et du capital, nous songeons d'emblée à sa forme la plus simple : à l'association de l'entrepreneur et du capitaliste ou bailleur de fonds. Cette vue est juste, car l'entrepreneur est le travailleur par excellence, la cause principale de la mise en valeur du capital [1]. La situation se complique lorsque l'entrepreneur fait appel à des subordonnés plus ou moins nombreux, ingénieurs, employés, ouvriers, qui sont comme les organes exécutifs (à des degrés divers) au service du chef. Ce sont des travailleurs subordonnés, secondaires ; l'usage cependant est de réserver aux derniers degrés le nom exclusif de travailleurs, afin de les distinguer du chef d'entreprise ou de la direction. Dans le passage cité du Plan, c'est bien d'eux qu'il s'agit, et pour eux qu'on réclame une place qui jusqu'ici semblait revenir exclusivement à la direction.

Pourquoi cette revendication ? Si le travail est diversifié selon la diversité des fonctions de direction ou d'exécution, il importe que le capital, son associé, ne soit pas au service d'une classe au détriment des autres. C'est pourquoi il est souhaitable que le travail soit représenté dans sa diversité d'intérêts (donc ouvriers et employés) au lieu où se noue l'accord entre capital et travail (au sens large), et donc dans les Conseils d'administration. — D'autre part, l'entreprise moderne fait de plus en plus figure d'institution. Elle est une véritable personne morale, comme un organisme qui a pour âme ou idée directrice une utilité économique à réaliser, cette idée se subordonnant les matières (capitaux et matières premières) et les services nécessaires, et les faisant concourir à sa fin propre. A sa requête, l'ouvrier ne fournit pas seulement des forces, de l'activité, à la manière d'une machine ; il est un être intelligent. Toujours on lui demande, à la mesure de son rôle, de faire sienne l'idée de l'entreprise et d'y ordonner consciemment son activité. N'arrive-t-il pas, et de plus en plus, qu'on fasse appel aux richesses trop longtemps inexploitées de son intelligence, de son cœur et de sa volonté (inventions, modifications au règlement d'atelier, protection contre les accidents du travail, enquête sur les causes, etc.) ? Dès lors n'est-il pas convenable de le traiter plutôt en associé, de l'intéresser à la marche de l'entreprise, de l'insérer au poste où il prendra une conscience plus aiguë de la vie de cet organisme, c'est-à-dire à la gestion ? Le principe

[1] Ici s'applique le principe que le capital est cause instrumentale de la production, et donc qu'il doit être soumis au travail.

de la collaboration est indiscutable pour un catholique. Comme l'a d'autre part fait observer M. Liouville, président de l'U. S. I. C., il faut sauvegarder l'unité du commandement et le laisser à qui porte la responsabilité de la gestion et ses risques. Ce qui ne paraît pas en opposition avec les vues de la C. F. T. C., M. Liouville ajoutant que « le gérant responsable... aura toujours intérêt, pourra même s'engager à consulter son associé sur tous les points où sa compétence peut être précieuse ou sur ceux qui touchent à ses intérêts vitaux. »

Conventions collectives. — Les activités productrices sont donc appelées à un concours harmonieux au sein de l'entreprise. L'harmonie doit s'établir sur un plan plus large, dans le cadre local, régional, etc., au double point de vue social et économique. Il ne suffit pas de décrire la structure de cet ordre ; il faut en saisir le moyen d'action : comment à la base s'établit l'accord entre activités concurrentes. Ici, ce qui permet à l'idéal de s'incarner dans le réel pour le discipliner, c'est la « *convention collective* » (ou entente industrielle sur le terrain économique) dont le Plan réclame « la conclusion obligatoire. » Déjà existent des conventions collectives conformément à la loi de 1919 [1]. Gros progrès sur le contrat individuel. Isolé, l'ouvrier est sans force pour discuter les conditions du contrat, à moins que la rareté de la main-d'œuvre ne tourne en sa faveur la loi inexorable de l'offre et de la demande. Mettez au contraire que le syndicat débatte et obtienne des conditions satisfaisantes, soit de tel patron, soit de plusieurs patrons : la faiblesse des ouvriers isolés est désormais protégée, leurs droits garantis. Protection encore imparfaite ; nous ne sommes qu'à mi-chemin. La convention n'engage que les signataires ; or ces industriels, engagés par souci de justice, ne seront-ils pas mis en échec par leurs concurrents restés libres ; et que feront-ils, sinon dénoncer la convention, ce qui leur est loisible aux termes de la loi ? [2]. Si même la convention vaut pour une région, ne deviendra-t-elle pas fardeau intolérable par rapport aux autres régions ? Il faut donc que la convention collective puisse protéger plus efficacement les contractants en devenant « loi professionnelle, » moyennant une majorité favorable. Dans la *Vie Catholique*, M. Eblé a justement rappelé que

« pareille extension existe déjà, dans la loi du 29 décembre 1932, qui donne pouvoir au préfet d'ordonner la fermeture des établissements d'une profession et d'une région pendant la durée du repos hebdomadaire, si son arrêté se base sur un accord intervenu entre syndicats patronaux et ouvriers. » Cet exemple donné, il conclut : «... si la convention collective ne forme pas logiquement le premier article d'un plan, elle se présente

[1] On en trouvera les principaux articles dans Tanquerey, *De Justitia*, Suppl., p. 181 et s.

[2] Sur l'infirmité de ces conventions, cf. *Sem. Soc. Angers*, p. 276 et s.

comme le premier point à réaliser, le plus prêt à passer dans la pratique, — le second point devant être de substituer à l'autorité administrative, que l'on utilise faute de mieux pour l'extension, l'autorité professionnelle résidant en des conseils. — Nous estimons que l'extension de la convention collective est le chemin direct qui conduit vers l'organisation des conseils, parce qu'elle les appelle directement. »

Ce qui a été dit des conventions collectives s'entendra, sur un autre plan, des ententes industrielles. Toutes deux se présentent comme des lois corporatives, quoique distinctes : l'une réglant le social, l'autre l'économique.

Parmi les réformes économiques qu'il propose, le Plan réserve un paragraphe aux *services d'intérêt public,* sujet d'une brûlante actualité. Il s'agit, qu'on y prenne garde, non de *services publics,* mais de services encore assurés par des organisations particulières, libres, dans une situation de fait spéciale, « à cause de l'importance des intérêts qu'elles représentent ou qu'elles ont à satisfaire » : crédit, assurances, forces motrices, transports, etc. On sait les problèmes que soulève chacun de ces titres.

Parle-t-on de transports ? Leur importance est devenue telle que l'initiative privée sera parfois impuissante ; serait-elle capable, qu'il serait dangereux de lui livrer sans contrôle un instrument d'où dépendent par exemple les échanges économiques d'une région ou de la nation. Parle-t-on de crédit ? Certaines escroqueries de grande envergure n'ont-elles pas retenti comme un désastre public sur la masse des prêteurs trop confiants ? En dehors de ces catastrophes, les grands établissements de crédit « distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains. » *(Q. A.,* nº 114). Est-il prudent d'abandonner le crédit à leur pouvoir discrétionnaire ? Ne vont-ils pas l'aiguiller selon leur profit personnel, à l'encontre parfois des intérêts généraux du pays ? en temps de crise, se dérober ou se faire exigeants alors que l'intérêt des entreprises demande plus que jamais leur soutien ? Bref, le problème qui se pose est le suivant : comment ajuster à l'intérêt public ces grands services qui risquent d'être défaillants s'ils sont laissés à l'initiative individuelle, celle-ci se révélant impuissante ou dominatrice ?

Graves problèmes, sur lesquels tout plan de réforme économique doit se prononcer. Les autres Plans n'y ont pas manqué. Une comparaison est ici particulièrement instructive. La C. G. T. propose la *nationalisation* ou *socialisation* [1]. Attention, nous dit-elle, ne me faites pas dire « *étatisation* », ce qui n'est pas la même chose :

« Nous ne devons pas cesser de rappeler à l'opinion que *la nationalisation n'a rien de commun avec l'étatisation...* Nous ne songeons pas à augmenter les attributions de l'Etat, à les renforcer, ni surtout à recourir au système qui soumettrait les industries essentielles au fonctionnarisme, avec son irresponsabilité et ses tares constitutives... Par la nationalisation, nous entendons confier la propriété nationale aux intéressés eux-mêmes : producteurs et consommateurs associés. — Une entreprise est nationalisée lorsqu'elle n'est plus exploitée qu'en vue des besoins de la communauté et qu'elle n'a d'autre but que de procurer aux consommateurs le maximum d'utilité et d'économie. »

A cette fin, le régime de propriété est donc modifié ; la gestion le sera pareillement ; en y joignant une représentation de la collectivité, on aura la formule : « Gestion tripartite : Producteurs, Consommateurs ou usagers, Collectivité. » Cette réforme ne s'applique pas à toute l'économie, mais seulement à un « secteur spécial » comprenant le crédit et les industries-clés (forces motrices, transports, industries de guerre).

La C. F. T. C., qui repousse la nationalisation, n'en demande pas moins « *une formule d'exploitation nouvelle* ». Elle ne parle pas d'évincer les possesseurs actuels. Elle propose cependant de modifier le régime financier de ces entreprises : « transformation du capital-actions et du capital-apports en capital à intérêt fixe. » Bien entendu, cette mutation ne saurait se faire que « sous réserve d'une juste indemnité éventuellement accordée aux ayants-droit. » Quant à la gestion, selon la formule nouvelle, elle sera confiée « aux représentants des entreprises intéressées, des usagers et des travailleurs, avec la participation ou le contrôle de l'Etat ou des collectivités intéressées. »

Ici se pose un grave problème. En fin de compte, C. F. T. C. et C. G. T. ne vont-elles pas se rejoindre ? Cette *mutation de régime* n'aboutira-t-elle pas à faire des anciens actionnaires de simples obligataires, étrangers à l'affaire dirigée par les seuls producteurs ? Et comment échapper à l'étatisation ? En cas de conflit entre usagers et producteurs, l'Etat, à qui il appartient bien de « diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité », n'interviendra-t-il pas, avec ses préoccupations politiques, et les socialistes ne l'y pousseront-ils pas, bien au delà du « secteur spécial » ? — Revenons d'abord à *Quadragesimo Anno :*

« Il y a certaines catégories de biens pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité, lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains des personnes privées. Des demandes et des réclamations de ce genre sont justes et n'ont rien qui s'écarte de la vérité chrétienne ; encore moins peut-on dire qu'elles appartiennent en propre au socialisme [1]. »

On ne saurait donc repousser la nationalisation, pour des raisons morales, tant qu'elle se limite à

[1] Sur le Plan cégétiste, cf. *Dossiers A. P.,* 25 mai 1934 ; 10 et 25 mars 1936.

[1] Un important article de l'*Osservatore* reproduit par la *Documentation catholique* (8 déc 1934) a développé cette pensée et donné comme exemples les services d'utilité publique, les stations hydro-électriques, les fabriques de munitions. Voir aussi *Code social de Malines,* nºˢ 103 à 110 *(Ami* 1934, p. 233 et s).

un secteur où règne la dictature économique, surtout si elle se distingue de l'étatisme. — Où s'arrêter ? Si l'on songe qu'en France 87 % des établissements industriels et 92 % des établissements commerciaux... n'occupent que de un à cinq salariés, on peut dire « que les petites entreprises ne sont pas prêtes de disparaître[1] » ; l'initiative privée a encore de quoi s'ébattre et de beaux jours devant elle. Quant aux craintes d'étatisme, pour ce qu'elles ont de juste, elles peuvent servir de réactif à une discrimination entre les cégétistes et les syndicalistes chrétiens.

Cherchant en effet des garanties contre la déviation signalée, nous ne saurions les trouver qu'en appliquant cette loi inspirée de Le Play : « La seule limite à l'absolutisme étatique à l'intérieur, c'est l'existence de collectivités intermédiaires entre l'individu et lui[2]. » Dans la mesure où les collectivités auront une solide organisation, les organes supérieurs étant comme enracinés dans les inférieurs et par ceux ci rattachés à des intérêts réels, — dans la mesure où elles géreront efficacement ces intérêts, elles garderont leur autonomie. Or à ce point de vue l'organisation corporative dessinée par la C. F. T. C. (en accord avec la *Semaine Sociale d'Angers)* peut nous inspirer confiance. Du côté cégétiste on se sent moins rassuré. On y décrit, certes, un C. N. E. aux attributions précises ; au dessous on ne voit que les syndicats. Ne sont-ils pas trop lointains et suffiront-ils à préserver le C. N. E., parlement économique, de l'attraction du pouvoir politique ? Nous ne sous-estimons pas la force syndicale, ni l'intention qui préside à la constitution du C. N. E. ; il nous semble qu'entre les deux, des lacunes sont à combler pour qu'apparaisse un Corps Professionnel ou Economique bien constitué.

Ainsi, pour être justement appréciés, ces divers projets doivent être placés dans le contexte intégral du *Plan* qui les inspire. Tous deux légitimes du point de vue moral et quelles que soient leurs ressemblances, nous faisons pour l'un des réserves que nous ne faisons pas pour l'autre. Resterait le point de vue technique. Mais comment en parler ? Le Plan de la C. F. T. C. n'indique qu'une voie à suivre ; des projets plus précis sont à l'étude, concernant le crédit et les transports.

En terminant cette étude sur une question épineuse, reportons-nous aux réflexions du début : à mesure qu'un plan s'engage plus avant dans le contingent, il perd de l'éclat de ses principes et devient sujet à discussion. Qu'importe ! Comme le dit excellemment *Christianus*,

« ...l'Eglise plus soucieuse de voir se réaliser la justice sociale que se prolonger, sans terme efficace, des discussions académiques, ne cache pas sa sympathie aux Semaines Sociales de France, et vient, par la plume du cardinal Suhard, de l'exprimer à ceux qui ont mis sur pied ce Plan. On pourrait faire mieux. — Peut-être, mais ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas faire mieux que de se contenter de critiquer et de laisser, en fait, le plus mal s'accomplir. — Sans jeter l'anathème sur ceux qui pensent autrement, l'Eglise bénit ceux qui s'efforcent de faire quelque chose[1]. »

[1] Opinion et chiffres de M. Truchy. prof. d'économie pol. à la Faculté de Droit de Paris, dans son *Précis*, I, p. 140.

[2] *Précis de Sociologie* (Publiroc), p. 341.

[1] *Vie Intellectuelle*, 10 mars 1936, p. 180.

II. — L'esprit social a travers les revues

1. — En toutes choses, aimait à dire Foch, il faut se demander d'abord : De quoi s'agit-il ? Si le principe est universel, il commande notre activité spirituelle comme tout le reste. Ce qui revient à dire qu'avant même de se mettre à vivre chrétiennement, tout chrétien doit se demander en quoi consiste exactement la vie chrétienne. C'est ce que faisaient presque simultanément la *Vie Spirituelle* (février mars 1936) et la *Chronique Sociale de France* (mars et avril 1936) en deux articles auxquels il faut souhaiter la plus large diffusion. Ils nous paraissent atteindre au delà de nos diversités de vues accidentelles, le centre où peut et doit toujours se faire entre nous l'accord parfait, le patrimoine commun et indivis grâce auquel, même compromise en apparence, l'union se refera toujours entre nous si nous sommes vraiment *fidèles*.

Dans son article de la *Vie Spirituelle*, le colonel Roullet cite ces lignes du grand cardinal Mercier qui pourraient servir d'argument à l'ensemble :

« On vous a peut-être trop souvent prêché que vous êtes au monde pour sauver votre âme et pour mériter par une conduite personnelle irréprochable le bonheur du Paradis. Cela n'est pas vrai. Vous êtes au monde pour rendre gloire à votre Créateur, pour collaborer à l'extension et à l'intensification de sa Royauté sur les âmes, pour accomplir en toutes choses, en imitant d'aussi près que possible la perfection des élus, la très sainte volonté de votre Père céleste. Vos intérêts à vous, temporels ou même spirituels,... sont donc chose secondaire... Il ne suffit pas de vous préoccuper de votre salut personnel, vous vous devez à autrui. Voilà la loi morale que le *Pater* résume, et le *Pater* est une prière d'origine divine. »

Mais qui donc le contesterait ? Inscrit dans la nature humaine, le précepte de l'amour fraternel du prochain est condition essentielle de la vie en société. La Révélation nous enseigne qu'en tout homme nous pouvons et devons reconnaître et aimer un frère, fils de Dieu et créé à son image comme nous. Le Verbe de Dieu incarné et mort pour tous les hommes, ne les a pas seulement tous aimés, mais veut encore que nous le fassions à son exemple. C'est le *précepte du Seigneur*, le *commandement nouveau*, le lien des éléments du *Corps mystique ;* c'est le Christ que nous aimons dans le prochain, et c'est encore le meilleur moyen et le plus apparent de manifester notre amour pour Dieu. Le P. de Lubac, qui est théologien et connaît bien le magnifique domaine de la Patrologie, a recueilli pour le bénéfice des lecteurs de la *Chronique Sociale* une splendide moisson de textes du plus haut intérêt, qu'il est malheureusement aussi impossible de transcrire que de résumer. Voici du moins l'idée qui s'en dégage :

« De même que la Révélation et la Rédemption ne sont pas, dans leur principe, individuelles, mais sociales, ainsi la grâce que produisent et qu'entretiennent les sacrements n'établit-elle pas un rapport purement individuel entre chaque âme et Dieu ou le Christ, mais on la reçoit dans la mesure où l'on s'agrège, socialement, à l'unique organisme où coule sa sève fécondante. »

Et pour chaque sacrement les textes nous prouvent qu'ainsi le comprenaient nos pères dans la foi. Pareillement, le ciel a toujours été conçu sous l'analogie d'une cité. Le salut de la communauté était tenu pour *condition* du salut des individus : d'où l'opinion si étrange à nos yeux, si séduisante alors, que soutint un moment Jean XXII, d'un délai imposé aux âmes des élus jusqu'à la résurrection finale pour jouir de la vision béatifique.

Le R. P. n'a pas de peine à montrer qu'il s'agit là de quelque chose d'unique dans l'histoire de l'humanité, l'élan religieux aboutissant partout ailleurs à une « doctrine individualiste d'évasion. » Mais justement, « si fermé que se veuille le monde théologique aux influences du dehors, il ne peut rester toujours imperméable aux courants qui emportent le siècle. » La lutte contre l'hérésie fut la principale cause d'une déviation qu'on ne peut nier :

« Dans sa lutte contre l'hérétique, le théologien se place, qu'il le veuille ou non, au point de vue de l'hérétique, en sorte que, sans partager son erreur, il peut lui arriver de participer à son esprit, ou du moins de lui faire implicitement des concessions d'autant plus graves qu'il le contredit plus explicitement. N'avons nous pas remarqué que la théologie moderne de l'Eglise se ressentait parfois de l'individualisme protestant, qu'elle corrigeait trop du dehors ?... C'est un grand malheur, a-t-on dit, que d'avoir appris le catéchisme contre quelqu'un. On risque en effet de ne l'avoir appris qu'à moitié, et même si tout ce que l'on en retient est à la lettre rigoureusement exact, l'étroitesse du point de vue et la disproportion des parties risquent d'équivaloir à une idée fausse. »

Et nous voici conduits une fois de plus à rattacher à ce XVIe siècle qui fut à la fois si brillant et si aventureux, *l'individualisme* où certains s'obstinent à voir l'authentique tradition chrétienne.

« Le retour à une conception plus consciente et plus forte de la catholicité se trouve aujourd'hui favorisé par les aspirations à l'unité qui se manifestent de toute part dans notre monde, aspirations nées elles mêmes du catholicisme, mais trop souvent impuissantes et malfaisantes sous leur forme laïcisée et temporalisée. » A nous de reprendre notre bien, de le restituer en sa beauté première et de mettre à profit l'attrait singulier qu'exerce sur les chrétiens de notre époque le mystère de l'Eglise Corps mystique du Christ.

Le colonel Roullet nous propose pour cela quelques recommandations que leur modestie n'empêche pas de constituer un magnifique programme de vie et d'action religieuse :

« Voir Notre-Seigneur dans tous les hommes, même ennemis, par une vigilance attentive de la foi et un effort constant de la volonté, et quelque répugnance que l'on éprouve à le faire. Soulager les pauvres, les malheureux, les malades avec la pensée que c'est donner du soulagement à Notre-Seigneur lui-même. — S'accoutumer à se représenter chaque homme rencontré comme présent dans la pensée de Notre-Seigneur sur la Croix, au même titre que nous-mêmes. — S'exercer à juger en esprit le prochain avec bienveillance, sauf dans le cas de fautes patentes et publiques, afin de ne pas être tenté de le mal juger en paroles. Chercher l'excuse de ses actes. Découvrir le bon côté de ses tendances. La médisance est une tentation perpétuelle. Le seul moyen de ne pas dire du mal est de n'en pas penser. — Nous examiner nous-mêmes sans complaisance et nous demander si nous ne sommes pas pires que le prochain, et plus coupables, étant donnés les secours que nous devons aux sacrements, à la famille, à l'éducation. — Songer que le salut du prochain et les progrès du royaume de Dieu sur la terre nous sont confiés. Nous interroger sur la part que nous prenons à l'apostolat des laïcs. — Ne jamais oublier que la plupart des incroyants ne connaissent le catholicisme que par les catholiques et le jugent par leur façon de pratiquer la bonté, la loyauté, le respect des consciences, et, d'une façon générale, l'amour du prochain. — Se dépouiller de tout esprit de parti qui va jusqu'à la haine et qui entretient le goût de la violence. — Marquer sa prédilection pour les intérêts des plus malheureux, des plus faibles, des plus pauvres. — S'habituer à collaborer partout où le bien semble possible, en se gardant des illusions de la sensibilité et des influences mauvaises souvent mêlées aux entreprises généreuses. »

Nous permettra-t-on d'y ajouter une conclusion pratique ? Mgr Gerlier, parlant aux fêtes du Cinquantenaire de l'A. C. J. F., rappelait à son auditoire une parole de S. Augustin que chaque chrétien devrait avoir sans cesse présente à l'esprit : « L'Eglise a beaucoup d'ennemis parmi ses enfants et beaucoup d'enfants parmi ses ennemis. » En même temps qu'une invitation à la vigilance personnelle, quelle magnifique leçon d'intelligente charité que ce mot ! Puisse-t-il être médité particulièrement là où l'on a tout ensemble le loisir, les moyens et le devoir de penser à fond sa vie chrétienne.

« S'il faut, a écrit Newman, assigner à l'enseignement de l'Université un but utilitaire, ce doit être, à mon avis, celui de former des hommes aptes à la vie en société. Son art est l'art de la vie sociale, et la fin qu'elle poursuit est l'aptitude à la vie dans le monde... L'éducation prépare un homme à remplir avec honneur n'importe quelle fonction, à se rendre facilement maître de n'importe quel sujet. Elle lui montre à s'adapter aux autres, à se mettre dans leur état d'esprit, à leur faire connaître le sien, à prendre sur eux de l'influence, à s'entendre avec eux, à les supporter. » Ce qui revient à dire avec notre Bossuet : « Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne point à aimer ! »

2. — Diverses circonstances, dont la plus marquante est peut-être l'*Exposition internationale de la Presse catholique* au Vatican, viennent d'attirer une fois de plus l'attention des catholiques sur un problème qui est à coup sûr parmi les plus importants de l'heure. C'est même trop peu dire encore, et si l'on veut bien prendre garde que *tous les autres* sont plus ou moins directement, mais toujours très réellement dépendants de celui-là, on comprendra que d'excellents

esprits n'hésitent pas à le mettre en tout premier lieu : nous citions récemment le jugement de Mgr l'Evêque de Strasbourg (*Ami* 9 janvier). Nous voudrions recueillir ici quelques-unes des idées qui ont retenu notre attention en deux articles fort pertinents, dont l'un est le dernier sans doute qu'ait signé le très regretté Mgr Olichon.

Le premier en date a paru dans les *Cahiers d'Action religieuse et sociale* [1] sous ce titre : *Comment vit un journal.* Question capitale évidemment, puisque le journal est, en somme, un *témoin,* le seul par qui l'on soit renseigné sur des faits dont on ne peut connaître soi-même, et puisque d'autre part un *témoin* qui n'est pas *indépendant* n'est pas un témoin sûr. Or, on établit par faits et chiffres qu'un journal ne peut vivre ni de la vente au numéro, ni des abonnements. Alors d'où viennent les millions? De la publicité, bien sûr. Mais ce mot complaisant peut recouvrir des réalités fort diverses. — D'abord l'honnête *publicité commerciale,* la réclame : même si le chocolat *X* et l'encaustique *Z* ne sont pas réellement incomparables, le lecteur ne s'y trompe, en somme, que s'il le veut bien. Cependant, on voit déjà poindre la tentation à laquelle succombent parfois des consciences mal affermies : « Pour ne pas perdre la clientèle rémunératrice d'un gros distributeur de publicité, le journal et donc le journaliste devra s'interdire tout ce qui pourrait porter ombrage aux intérêts quels qu'ils soient de l'annonceur..., sans souci ou presque de l'objectivité de l'information. » Qui ne sait aujourd'hui qu'il est des commanditaires compromettants ? — Plus discutable est la *publicité financière :* « Le plus souvent l'article de publicité financière, le bulletin favorable ne se distingue pas du texte même du journal, » ce qui frise déjà l'abus de confiance. Mais que dire de la pratique du « budget du silence », complicité à peine déguisée? Que dire de la pratique des « options » : « Si mes actions atteignent tel prix, je vous en donne tant »? Les *Cahiers* citent à ce sujet des exemples tristement édifiants. En Angleterre, la loi oblige les sociétés à faire connaître les sommes qu'elles consacrent à la publicité et même les journaux auxquels des sommes sont distribuées : faut-il nous étonner que notre presse française n'ait jamais proposé l'adoption chez nous d'une semblable mesure? Reste enfin la *publicité d'influence,* par quoi il faut entendre « toutes formes de subventions secrètes accordées aux journaux par des organismes publics ou privés, dans des buts très divers. » Le gouvernement dispose des *fonds secrets.* « Aucun journal n'avoue qu'il émarge à ce budget gouvernemental de publicité, mais tout le monde le sait. » Les gouvernements étrangers ne se privent pas de ce moyen d'agir sur l'opinion française : nous en avons cité ici même des exemples accablants, l'histoire continue [2]. Enfin

[1] 15 juillet-15 août 1935.

[2] *Ami* 1935, p. 651. — Sur ce sujet la *Documentation catholique* a publié (6 octobre 1935) un résumé du rapport de M. Pezet, député, qui mérite de retenir l'attention. On y lira que l'Allemagne et l'Italie ont en 1934 dépensé respectivement 250 et 120 millions pour propagande à l'étranger (contre 86 millions pour la France et 70 pour la Grande-Bretagne). Après les événements de ces derniers mois, il n'est pas téméraire d'affirmer qu'on ne songe pas à réduire ces chiffres.

« la plupart des grands journaux de Paris sont entre les mains de certaines ententes industrielles, comités ou consortiums, dont ils devront défendre les intérêts politiques, économiques ou sociaux afin de les faire prévaloir envers et contre tout. . Or... il n'est pas du tout certain que l'intérêt général national se confonde exactement avec les intérêts particuliers d'un grand métallurgiste, d'un grand lainier ou d'une grande banque... ». « Un voile de mensonges, a écrit M. G. Viance, de mensonges contraires, est ainsi étendu sur la presse *libre;* qui n'a pas, sur un sujet donné, une culture solide et une certaine habitude de la critique des textes, ne peut être assuré de rien, dès qu'un intérêt puissant, national ou étranger, un Etat ou un trust pétrolier est en jeu... » [1].

Or, tout cela était déjà discrètement mais très fermement dénoncé par Pie XI dans *Quadragesimo Anno.* Et voilà qui éclaire singulièrement les réticences, les oppositions sourdes ou même la résistance ouverte d'une certaine presse à l'endroit de l'*Action catholique,* impitoyable, en effet, à de semblables agissements.

Et les catholiques ? C'est d'eux et de leur presse que parlait Mgr Olichon dans les *Etudes* [2]. Ils ont mis bien du temps à comprendre qu'il y avait là un problème grave, qu'on ne résoudrait pas rien qu'avec des cris d'indignation contre les abus de la liberté. Pourtant les Papes depuis Léon X attirent l'attention des fidèles sur le parti à tirer de l'imprimerie. En fait ils ont été suivis bien lentement, surtout pour les journaux. D'où l'habitude prise par les catholiques de faire confiance à une presse créée par d'autres, soutenue et *contrôlée* par d'autres, qui leur donne à eux certaines satisfactions. « Ce qui nous amène à établir une distinction indispensable entre la *Presse catholique* et la presse quelquefois *lue par des catholiques :* la première plaçant ce loyalisme (catholique) au premier plan de ses obligations, la seconde le subordonnant, selon les circonstances, aux manières de voir et aux habitudes invétérées d'une certaine clientèle. »

Cette distinction est capitale. Pour qui nous juge du dehors, notre presse est sur nous à peu près l'unique moyen d'information. Or, un des vainqueurs des 26 avril-3 mai, M. Georges Izard, à qui *Sept* demandait quel sort ferait le Rassemblement populaire à la liberté de la presse, répondait : « Le Front social ne voit pas d'inconvénient à ce que la presse catholique s'exprime. Mais où est la presse catholique? » [3] Celle qui bien souvent passe pour l'être, accepte ou subit des servitudes dont nous pâtissons ; d'où une dépendance d'autant plus dommageable aux catholiques qu'elle « les enchaîne précisément sur le terrain où ils auraient le plus besoin de liberté, c'est-à-dire dans le domaine économique et social, où ils ne devraient connaître et proclamer que les revendications de la justice. Au lieu que le souci des classes populaires et moyennes, de leurs souffrances, de leurs besoins, la question du juste salaire, du logis sain, du chômage, de la famille pauvre, etc., devraient hanter la presse quotidienne lue par les catholiques, c'est le contraire que l'on voit bien souvent. Si l'on voulait donc

[1] *Restauration corporative de la Nation française,* p. 32, 240 sq.

[2] 5 mai 1936.

[3] *Sept,* 22 mai.

chercher dans cette presse le vrai visage du catholicisme, on serait déçu. Il arriverait même qu'on n'apercevrait parfois dans ce miroir qu'une image déformée et plus propre à éloigner qu'à séduire la masse qui vit dans une situation médiocre, voisine de la pauvreté ou de la misère. »

Et Mgr Olichon se trouvait ainsi amené à dresser ce qu'il appelait la *charte de la Presse catholique :*

« De façon générale, le périodique catholique est un témoin de la foi. Il s'applique à se montrer l'auxiliaire de la hiérarchie pour l'établissement de l'ordre social chrétien. Avant tout, on le voit soucieux d'inspirer l'amour de Dieu, de l'Eglise et du Pape. Il défend leurs droits et ceux de la personne humaine en tant que créature libre et responsable faite à l'image de Dieu.

En matière doctrinale. — Le périodique catholique est par excellence le héraut de la doctrine de l'Église et des enseignements de la Papauté. Il travaille à les faire connaître, comprendre et observer. Il sert le bien commun, spirituel et temporel, des sociétés et de la famille humaine toute entière

Sur le terrain social. — Il est très attentif à répudier l'esprit systématique de classe, qui déchire les sociétés. Il n'a pour ennemie que l'erreur. On lui doit ainsi d'être le meilleur artisan tant de l'union des catholiques sur le terrain religieux, que de la réconciliation des classes. L'esprit mondain et ses préjugés lui sont étrangers. Il marque, en effet, comme l'Eglise elle même, sa prédilection pour les pauvres et les malheureux, sans cesse préoccupé de l'amélioration de leur sort.

Sur le terrain national. — Le périodique catholique inspire l'amour chrétien de la patrie, amour de préférence qui exclut cependant la haine des autres patries et la volonté de leur nuire. Conformément aux enseignements de la Papauté, il sert l'idéal de la paix entre les nations, de leur collaboration et de l'organisation juridique propre à régler les conflits.

Et voici maintenant les règles qui peuvent définir la technique, l'esprit et les vertus professionnelles du journaliste catholique.

Le journaliste catholique ne prêche pas. Il reste fidèle à la technique, aux moyens propres du journal et de la revue. Il cherche à exceller par la mise en œuvre des procédés techniques de la presse moderne. Mais tout en lui porte la marque de l'esprit auquel il appartient. Il est l'avocat dévoué de la morale, qui doit gouverner toute l'activité sociale, ce qui s'entend de la politique aussi bien que de la vie familiale, professionnelle, économique, intellectuelle et civique.

Toute l'information politique et sociale, les faits divers, l'actualité criminelle, les comptes rendus relatifs au livre, au théâtre, au cinéma, à la T. S. F., sont donc soumis rigoureusement aux exigences de la morale. La publicité est, de sa part, l'objet d'une surveillance particulière.

Le journaliste catholique est scrupuleux sur le chapitre de la bonne foi et de la véracité. Il observe à l'égard de l'adversaire une parfaite loyauté, cherchant à le comprendre avant de le juger, et se gardant de trahir sa pensée. Mais il se fait surtout remarquer par l'élévation et la courtoisie de sa polémique, évitant avec soin la calomnie, la diffamation, l'outrage et la grossièreté. »

Nous n'ajouterons qu'un seul mot. S'il prenait quelque jour fantaisie à un esprit fort de reprocher au journal catholique ainsi défini sa dépendance par rapport à la foi et à la morale chrétiennes, nous répondrions avec Brunetière dans un discours fameux que c'est tout simplement la dépendance de la pensée par rapport à la vérité : on ne s'en affranchit pas sans devenir un sot [1].

3. — La crise dure, le monde souffre, et, tentation commune aux malades qui s'impatientent, abandonnerait volontiers un traitement rationnel, sûr, mais lent, pour « tenter sa chance » avec des médicastres d'aventure. Un journaliste belge, M. R. de Becker, opposait récemment à l'action profondément éducative et bienfaisante d'une semaine d'études de dirigeants Jocistes

« le caractère irréel de la plupart des mouvements politiques qui s'agitent aujourd'hui sur la scène du pays, qu'il s'agisse du rexisme, du nationalisme, du socialisme, du communisme. Deux esprits, deux mentalités, deux mondes radicalement différents ; d'un côté l'action bruyante et superficielle, de l'autre l'action profonde et silencieuse ; d'un côté la violence, de l'autre la force ; d'un côté la calomnie, le chantage et la haine, de l'autre l'amour et la prudence. Je me disais aussi que tous ces mouvements qui se prétendent neufs sont au contraire terriblement *vieux* de toutes les passions et de toutes les bassesses humaines ; ils sont le témoignage de la décadence d'une société déjà pourrie. Ici, au contraire, apparaît une véritable naissance, une véritable jeunesse, l'aube véritable d'un monde nouveau [2]. »

On sait comment s'est traduite chez nous, sur le plan politique, la dernière poussée fébrile. D'autres devaient s'en étonner plus que nous. Et comme si la confusion n'était pas encore assez grande, voici qu'à présent, du camp des vainqueurs, nous arrivent des invitations à collaborer que rien dans le passé ne nous laissait prévoir. Qu'en faut-il penser ?

Nous ne reprendrons pas ce que nous avons dit en d'autres temps et qui demeure, de la nécessité de distinguer *morale* et *technique* dans les problèmes économiques [3], ou encore socialisme *doctrinal* et socialisme *sentimental* [4]. Mais ceci dit, la prudence et la loyauté nous font un devoir de répondre aux avances dont nous parlions, comme le faisait M. Marc Schérer, membre du S. G. de l'A. C. J. F., dans *Sept :* NON POSSUMUS.

« Le respect que nous devons aux personnes est une chose ; la collaboration à laquelle ils nous invitent en est une autre. Quand des hommes nous proposent de *marcher ensemble,* nous avons le devoir (et cette remarque ne vaut pas seulement à l'adresse des communistes) d'examiner les titres de l'idéologie qu'ils représentent. Sans quoi, c'est l'équivoque qui s'installe au cœur même de l'action que l'on croit commune... Or il nous paraît que les communistes (et ceci n'entache en rien leur sincérité) sont prisonniers d'une idéologie, d'une conception de l'homme, de la cité, de la vie, qui ne peut en aucun point être nôtre. Cela suffirait pour rendre impossible toute espèce d'*alliance*, de *collaboration* au sens plein du terme. »

On parle de *rencontres* possibles : on cite l'exemple d'Ivry où le maire communiste et le

[1] *Discours de Combat,* t. III, Le dogme et la libre-pensée.

[2] *Avant-Garde* de Bruxelles, citée par *Sept* du 1er mai 1935.

[3] Cf. par exemple *Ami* 1931, p. 870 sq. ; 1934, p. 233 sq.

[4] *Ami* 1935, p. 458 sq.

curé « ont été capables de penser les mêmes choses sur cette question précise : Comment aider immédiatement et provisoirement les chômeurs ? » L'auteur répond que cet exemple est en effet choisi à souhait. La rencontre ici est possible parce qu' « il s'agit d'une *assistance*, non d'une intégration dans un mouvement, — d'une assistance *immédiate*, car la détresse des hommes et des familles crie, — et d'une assistance *provisoire*, car il ne s'agit pas de résoudre le problème du chômage en s'attaquant à ses causes profondes, mais de secourir *hic et nunc* tels et tels foyers menacés par la misère [1]. » Mais pas de collaboration équivoque. Et si la J. O. C., directement sollicitée, s'est très vivement défendue d'une confusion mortelle, c'est qu'elle voyait bien le danger : faire entendre au peuple que les catholiques sont derrière le communisme. Reste, comme le faisait remarquer le cardinal Verdier, que l'attention portée par d'autres jeunes au Congrès jubilaire de l'A. C. J. F. prouve bien et le rayonnement et la force de la Jeunesse catholique. On s'en soucierait moins si elle ne comptait pas.

Les sujets de préoccupation et même d'inquiétude ne manquent pas. Raison de plus de signaler, comme le faisaient récemment les *Dossiers de l'Action populaire*, les motifs d'espérance qu'un esprit attentif relève aussi dans l'actualité :

« Ce qui doit fortifier présentement l'espoir chrétien, malgré la leçon décourageante des faits, c'est l'incontestable changement de front, du moins chez les élites pensantes, quant aux rapports de l'Economique et du Moral. Elles ne croient plus que l'Economie seule, transformée comme on le voudra, suffise mécaniquement à procurer l'union des hommes, l'entente harmonieuse dans la paix. Tout au plus les changements économiques marquent aux hommes, individus et Etats, le point précis premier de l'effort à faire, moral et vivifié par le moral, pour que l'Economique soit porteur de vrais progrès. Quand Staline, il y a six mois, parlait de la restauration et de la réintégration de l'homme dans la machinerie soviétique, c'est cela même qu'il reconnaissait. Comme l'a fait entendre à sa façon Roosevelt à l'individualisme capitaliste des Etats Unis. Comme auparavant l'avait rappelé Henri de Man aux sectateurs d'un marxisme desséché. L'Economie nouvelle, en gestation partout, l'Europe une ou plus unie, si elle doit se faire, présupposent pour être et durer après coup une solide armature de cadres moraux. Et donc, en somme, la reconnaissance et l'acceptation conquérante de ce qu'on a appelé « la primauté du spirituel » ; ce que d'autres ont nommé en termes à peu près équivalents « une révolution personnaliste [2]. »

Faut-il encore, pour nous entraîner, un mot d'ordre de chef ? Nous irons le demander au noble Albert de Mun, dont la grande voix, jadis insuffisamment écoutée, n'en est que plus émouvante aujourd'hui :

« Ne regardez pas passer avec la résignation des vaincus les transformations de votre siècle : vous y paraîtriez comme ce dernier descendant d'une tribu disparue des Indiens d'Amérique, qu'un voyageur rencontrait assis près des débris de son campement, contemplant d'un regard découragé le train qui passait à grande vitesse à travers la plaine défrichée. Ne soyez pas cet homme : croyez-moi, montez hardiment dans le convoi et tâchez de diriger la machine [1]. »

[1] *Sept*, 1, 8, 15, 22, 29 mai.
[2] *Dossiers de l'A. P.*, 10 avril.

4. — Nos lecteurs nous ayant à diverses reprises questionné sur les moyens pratiques d'assurer le développement de la vie chrétienne des enfants après la communion solennelle, nous avons pensé leur être utile en demandant à la *Lettre aux Aumôniers* (juillet et novembre 1934) de nous dire comment se pose le problème du *préjocisme*. Nous parlerons du préjacisme une autre fois.

Pendant longtemps on a pensé qu'il suffisait de développer chez l'enfant une vie intérieure ardente pour qu'il demeure dans la vie ce qu'il était au jour de la communion. Les premières tentatives de préparation directe à la vie professionnelle se sont heurtées à une autre objection encore malfaisante : « Je ne sais pas, les parents eux-mêmes ne savent pas, ce que ces enfants feront plus tard. Occupons-nous d'eux tels qu'ils sont maintenant ; plus tard on verra. » Seulement, plus tard, c'est trop tard ; une occasion s'offre, un hasard : ... l'enfant est « placé. » Or,

« le gamin d'hier est brusquement traité comme un homme. La majorité, chez l'ouvrier, n'est pas à 21 ans, elle est à 13. Cela n'est pas vrai dans l'artisanat, quand l'apprenti travaille seul ou à peu près, directement avec le patron. Cela n'est pas vrai dans certaines familles, très rares, où la maman conserve de l'autorité sur ses fils jusqu'à 20, 30 et 50 ans. Mais c'est vrai pour l'immense majorité des enfants. Le premier jour, l'*arpète* est intimidé, se sent bien perdu et bien petit dans le grand atelier et parmi les adultes. Mais dès la première paye, les invitations ne lui manqueront pas à prouver *qu'il est un homme*. Et la vanité aidant, il ne tardera pas à le croire... Il est inutile d'insister sur la simple constatation du désarroi total du gosse qui entre au travail, de la crise morale et religieuse qu'il subit. Il a l'impression que rien de ce qu'il a appris jusqu'ici, et au point de vue religieux moins encore qu'au point de vue historique ou littéraire, ne peut lui servir dans sa nouvelle vie. Cela *ne cadre pas*. C'est bon à mettre au clou... avec le tablier noir d'écolier, jusqu'alors pratique, mais qui ne pourrait plus être qu'une cause d'accidents et qu'il faut remplacer par le *bleu*... Il a maintenant besoin de savoir non pas comment être un bon écolier chrétien, mais comment être un bon ouvrier chrétien, comment se comporter, non pas avec des camarades, mais avec des adultes, des femmes et des jeunes filles souvent... Savoir développer sa vie intérieure par les moyens qu'emploient les écoliers les femmes du monde, les bonnes sœurs et les curés, à quoi bon ! Il lui faudrait savoir comment utiliser les transports, les trajets, et comment prêter ses mains au Christ Jésus pour travailler avec lui. Or tout cela qu'il n'a plus besoin de savoir, c'est ce qu'on lui répétait il y a quinze jours encore. Tout ceci qu'il aurait besoin de savoir, personne ne le lui a jamais enseigné *(exceptis exceptionibus)*. On comprend l'impression très vive que *la religion, c'est bon pour les mômes !* »

Voilà le problème et voici en très gros la solution jociste. Elle s'inspire de deux principes fondamentaux. — 1° « Pas de cloison étanche entre la vie religieuse du gosse, sa vie d'école, sa vie de famille, sa vie de quartier, la préparation de son avenir. L'enfant est un : c'est cet *un* avec

[1] Appel aux Jeunes.

toutes ses richesses, *sans oublier qu'il est encore un enfant*, qu'il faut christianiser davantage en le préparant à son prochain avenir. » On sait quel rôle jouent déjà dans la vie de l'enfant les aspirations d'adolescent qui s'éveillent : désir de la vie d'homme, désir d'affection, d'action, de dévouement, désir du vrai, du réel. C'est tout cela qu'il faut faire jouer chrétiennement pour établir un pont entre l'école et la vie. — 2° L'entraînement au mal sera beaucoup moins à redouter si, avant même d'y être exposé, l'enfant a déjà connu l'exemple et les conseils du militant jociste, ce grand ouvrier chrétien qu'il est fier d'avoir pour ami qui l'aura aidé à débuter dans les meilleures conditions d'avenir et de moralité possibles. Action individuelle de l'aîné sur le plus jeune, et aussi action collective par la création dans les sections d'un *service préjociste*. « Après l'école, l'enfant ne peut être abandonné à lui-même, mais doit être soutenu par une puissante organisation qui continue et parachève la formation qu'il a reçue pendant son temps d'école » (M. Cardyn). Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que l'organisation de l'orientation professionnelle et du placement complètent très heureusement l'action éducative. C'est tout cela qu'on désigne du nom de « mystique chrétienne du travail » ou *mystique préjociste*.

Nous ne croyons pas utile d'entrer davantage dans le détail : seule, on l'a déjà compris, la J. O. C. peut assumer et mener à bien une tâche dont la complexité égale l'importance ; c'est donc à elle qu'il faut au besoin recourir. Mais, par contre, nous devons signaler que depuis 1933 la J. O. C. organise des *Communautés pré-jocistes*, sorte de camps où des garçons de 12 à 13 ans vont passer de dix à quinze jours sous la direction d'aumôniers et la tutelle de dirigeants jocistes, dans une atmosphère se rapprochant le plus possible de celle du travail [1]. Chaque mois paraît *Mon avenir* (5 f. par an), journal destiné à préparer les jeunes gens à leur vie de travail... et indirectement à y intéresser les familles. Enfin une très intéressante plaquette vient de paraître sous ce titre : *L'aumônier et la mystique préjociste* [2], où l'on trouvera non seulement de précieuses informations, mais des exemples vécus en diverses régions de France.

Peut-être aurons-nous réussi à donner une idée de la façon dont on conçoit le travail éducatif dans les mouvements spécialisés d'A. C. J. F., à expliquer pourquoi on y préfère une progression lente à des accroissements d'effectifs foudroyants et illusoires, pourquoi l'Eglise manifestait hier encore de si éloquente façon sa confiance en des méthodes si heureusement inspirées de celles qui aboutirent à la civilisation chrétienne [3].

5. — La *Fédération française des Associations d'Etudiantes catholiques* [4] nous en ayant exprimé le désir, bien volontiers nous signalons que cette très vivante et intéressante organisation vient de tenir à Lille son 15e congrès. Là aussi on a compris et expérimenté que le bon moyen de conserver sa foi et sa vie chrétienne, c'est de les faire rayonner autour de soi, de les communiquer à d'autres dans l'enthousiasme et dans la joie. La F. F. A. E. C. est en plein essor et la *Jeunesse féminine chrétienne* n'a pas peu contribué à lui assurer un regain de vie : l'une et l'autre méritent toute notre confiance.

[1] « Un essai de préparation au travail : les communautés pré jocistes. » *Dossiers de l'A. P.*, 25 février 1936.

[2] 3 fr. ; *Librairie de la Jeunesse ouvrière*, 12, avenue Sœur Rosalie, Paris 13e.

[3] Le mouvement adulte (L. O. C.) correspondant à la *Jeunesse ouvrière chrétienne*, depuis son début encouragé et guidé par les cardinaux et archevêques, vient d'être officiellement mandaté pour mener l'Action catholique dans la classe ouvrière.

[4] 55, rue Pasteur, Lyon 7e. Organe : *L'Etudiante Catholique*, 10 fr. par an.

III. — Bibliographie

1. — Dans l'important discours qu'il prononçait aux Ambassadeurs le 11 janvier dernier, témoignage et document auquel nous aurons certainement l'occasion de nous référer, le cardinal Verdier citait incidemment « un petit catéchisme qui sera bientôt entre les mains de nos adultes ». Notre curiosité, piquée par cette annonce, est enfin satisfaite aujourd'hui qu'a paru le livre annoncé, sous ce titre : *Petit manuel des Questions contemporaines* [1]. Titre volontairement sans éclat, présentation modeste mais soignée, prix... d'ami, aucune indication d'auteur. Mais un lecteur averti a bientôt remarqué que le *Manuel* s'apparente très étroitement aux cours si appréciés que donnait jadis *Monsieur* Verdier à ses élèves de l'Institut catholique de Paris. L'évidente parenté des deux textes n'est pas pour nous déplaire, bien loin de là.

Ce petit volume (qui est un tome I) traite de la question familiale, de la question sociale et de la question civique. C'est assez en dire l'importance. Nous n'avons ni envie ni besoin de le résumer, parce qu'il nous faudrait alors reprendre tout ce que nous avons exposé bien des fois en ces Chroniques. Disons seulement que l'auteur a merveilleusement réussi à monnayer l'enseignement des documents dont il s'inspire, et qu'on est heureusement surpris de trouver en ses pages une doctrine si ferme et si précise, présentée sous une forme si simple, si bien adaptée aux exigences de l'heure, du ministère paroissial en particulier.

Car on aurait grand tort de croire que seuls les laïcs en puissent faire leur profit. Il nous semble même que la publication du *Manuel* répond pour nous à un double besoin. D'information d'abord et d'*information pratique*. Le curé très zélé d'une paroisse laborieuse nous disait récemment son regret de n'avoir pas emporté du séminaire une idée bien nette du socialisme, du capitalisme..., alors que sans cesse on en parle autour de lui, qu'il lui faudrait être à même de comprendre, de parler en connaissance de cause *et d'agir*. Car nous avons autre chose et mieux à faire que de nous opposer aux entreprises coupables ou téméraires des autres ; et même le meilleur moyen de les réduire à l'impuissance est certainement de leur reprendre cet esprit d'initiative dont nous nous sommes si malencontreusement laissé dépouiller par eux. Il ne sera pas dit que nous n'aurons su agir que stimulés par une hostilité déclarée se traduisant en attaques violentes, que nous serons toujours incapables d'un effort puissant appliqué à une tâche constructive. Mais pas d'action puissante sans *union* : et là encore on saisit sur le vif l'opportunité de la publication du *Manuel*. La société en général, notre société française en particulier ne pourra sortir du chaos où elle se débat, se réorganiser en vue des tâches urgentes, reprendre sa mission historique parmi les nations, sans un retour bien décidé à ce christianisme authentique et loyal qui donna sa puissance de rayonnement dans le monde à l'idéal français et qui constitue aussi bien le meilleur de notre tradition nationale. Mais cela suppose un christianisme éclairé, con-

[1] 70 p. in-12, 2 f. 50. A *l'Office général des Œuvres*, 31, rue de Fleurus, Paris 6e, et au Secrétariat Social, 31, rue de Bellechasse, Paris 7e.

séquent, *uni ;* et il serait simplement puéril de s'imaginer que la lumière, que la force, que l'unité aient quelque chance de nous venir d'ailleurs que du seul Chef visible auquel les catholiques puissent jamais consentir à obéir unanimement. Toutes les autres obédiences ne peuvent que diviser, donc affaiblir et paralyser : les conflits d'opinions ne furent jamais les moins âpres, ni les inimitiés fraternelles les moins inexpiables.

Béni soit l'auteur du *Manuel* s'il nous aide les uns et les autres à faire plus cordialement le sacrifice de chères habitudes ou d'impatiences explicables, que nous n'avons quand même pas le droit de préférer au règne de Dieu. *Veritas liberavit vos,* redit l'auteur à la première page du *Manuel :* puissent de nombreux lecteurs éprouver le bienfait de cette libération !

2. — Après le catéchisme, voici un recueil de méditations traitant des mêmes sujets, publié par *Un groupe de prêtres* sous ce titre : *Questions sociales*[1]. Cinq sous-titres : Dieu, patrie, classes, — Le travail, — La fortune, — Liberté, égalité, — Aux serviteurs.

Si l'on voulait chicaner, peut-être pourrait-on observer que cette énumération ne correspond pas au plan de l'ouvrage ; que tels conseils, excellents d'ailleurs, sur l'assistance aux offices paroissiaux par exemple, ne sont guère annoncés par le titre, et que là où l'on s'attendrait à voir traiter de Liberté et d'Egalité il est surtout question de Fraternité chrétienne. Mais vétilles que tout cela. L'essentiel est que ces pages aident effectivement le lecteur, quel qu'il soit, à former et développer en lui-même un état d'âme vraiment chrétien, exactement tel qu'il doit être pour prendre spontanément l'attitude qui nous convient en face des problèmes concrets que nous pose à tous la vie courante.

Catholiques, sommes-nous chrétiens ? se demande-t-on dans un ouvrage que nous avons ici souvent recommandé. C'est en effet la grande question de l'heure. Ce recueil de méditations intimes veut nous dire comment nous le deviendrons ; il y réussit ; c'est la meilleure recommandation pour tous ceux qui « souffrent du désordre de la société sans savoir comment y remédier, et qui cherchent une solution pratique pour mettre fin à tant de maux présents ou prévenir ceux plus grands encore qu'ils appréhendent. »

3. — Si S. Thomas reparaissait parmi nous, s'il jugeait à propos, comme il n'est pas douteux, de refaire la Somme *Contra Gentes* pour l'adapter aux exigences d'un XX^e^ siècle si différent de celui qu'il connut, ce ne sont pas les Juifs ni les Arabes qui retiendraient d'abord son attention, mais bien les prosélytes de l'antireligion contemporaine qui se sont donné à eux-mêmes le nom de *Sans-Dieu.* Se rend-on bien compte partout que l'existence et l'incontestable activité d'un tel mouvement doivent conditionner notre apologétique, et même la présentation actuelle de la doctrine chrétienne ? Il nous souvient d'avoir certain jour entendu le P. Rutten s'étonner qu'une telle disproportion existât entre le temps consacré dans les écoles à l'étude des hérésies anciennes et celui qu'on accorde aux erreurs d'aujourd'hui. Moins que personne, il eût contesté que la connaissance des controverses théologiques soit nécessaire à l'intelligence des dogmes dont elles ont préparé la définition. Il avait pourtant bien le droit de constater qu' « ariens et semi-ariens, pélagiens et semi-pélagiens, ils sont morts tous ces gens-là ; les hérétiques d'aujourd'hui ce sont les socialistes, les communistes... » Les Sans-Dieu sont même bien plus que des hérétiques ; et on ne laisserait pas impunément à des polémistes tumultueux le soin de repousser une attaque d'autant plus dangereuse qu'elle vise les fondements mêmes de la foi.

[1] **216 pages in-18, 4 f. 50. A la Basilique du Sacré-Cœur, 31, rue du Chevalier de la Barre, Paris 18e.**

C'est ce qu'ont fort heureusement compris les Pères de la Compagnie de Jésus qui nous donnent, sous la direction du P. Kologrivof, l'ouvrage remarquable, trop modestement intitulé : *Essai d'une Somme catholique contre les Sans-Dieu*[1]. Professeurs en divers établissements d'enseignement supérieur de France, de Belgique, des Pays-Bas, d'Espagne et d'Allemagne, témoins aussi bien informés qu'on peut l'être des acquisitions les plus récentes de la science en les divers domaines qu'ils explorent chaque jour, également instruits des objections soulevées au nom d'une soi-disant « culture nouvelle » par un rationalisme qui n'est pourtant plus jeune, ils nous offrent le livre que beaucoup attendaient : un ouvrage qui, sur les questions aujourd'hui à l'ordre du jour, aide à mettre rapidement et sûrement au point l'enseignement reçu au Séminaire, fournissant aux difficultés soulevées non pas une réplique facile et superficielle, mais une réponse sérieuse et péremptoire.

Voici par ordre ces questions : 1. L'existence de Dieu et l'athéisme prolétarien. — 2. Le monde, son origine et sa structure au regard de la science et de la foi. — 3. D'où vient la vie ? — 4. Le transformisme au regard de la science et de la foi. — 5. Y a-t-il une âme ? — 6. L'origine de la religion. — 7. Le problème du Christ. — 8. Le Christianisme : *a)* Le lieu et le temps où apparut le Christianisme ; *b)* Les conditions économiques et sociales de l'établissement du Christianisme ; *c)* Le Christianisme primitif et son cadre historique ; *d)* L'Eglise chrétienne (catholique romaine) ; *e)* Les origines du Christianisme en France ; *f)* Les origines de la Réforme protestante. — 9. Les religions et le progrès politique et social. — 10. La religion et la crise actuelle du Capitalisme. — 11. Le matérialisme dialectique. La philosophie du prolétariat. — 12. Le mouvement Sans-Dieu et son action dans le monde.

Une telle entreprise devait se heurter à des difficultés de bien des ordres, à ces deux surtout qui n'étaient pas les moindres : l'inadaptation et l'agressivité. Il était si facile de mettre simplement bout à bout des chapitres de philosophie, d'histoire, d'apologétique..., si naturel, en face de certaines attaques violentes, de riposter du tac au tac. Les auteurs de la *Somme* ont su éviter ces deux obstacles. Même quand ils ne reproduisent pas le texte du *Manuel antireligieux,* de l'*A. B. C. du Communisme,* du *Bezbojnik* (ce qui n'est pas toujours utile), on a très nette l'impression qu'ils ont toujours en vue l'athéisme militant actuel, non celui des manuels de philosophie. Et d'autre part aucun n'omet de voir dans l'adversaire d'aujourd'hui la victime des erreurs commises hier par d'autres et le chrétien possible de demain.

De cette compréhension intelligente et généreuse, seule attitude qui convienne au chrétien digne de ce nom, nous ne citerons qu'un exemple mais typique. Il s'agit justement du problème central de l'*athéisme prolétarien.* Aucune faiblesse dans la réprobation de l'*erreur :* l'athéisme, tout athéisme est une monstruosité intellectuelle et morale ; c'est à cette conclusion qu'aboutissent tous les chapitres. Mais quel souci de rester toujours équitable et *humain* quand il s'agit de juger les hommes ! On le voit dans l'étude des origines de l'athéisme prolétarien, « athéisme tout de *ressentiment* contre les exploiteurs, souvent, hélas ! chrétiens de façade, ou même sincères, mais d'un christianisme privé de son suc social. Athéisme radical, non plus seulement théorique, mais ardemment pratique et furieusement combatif... Il ne vient point à l'idée de Lénine que la religion ait contribué quelque part ou puisse contribuer jamais à humaniser au moins un peu les détenteurs du capital, qu'elle permette d'espérer, pour le bien total des uns et des autres, une équitable collaboration entre capitalistes et travailleurs... » Et il agit en conséquence : on le montre par l'accumulation des faits. Mais d'autre

[1] **560 p. in-8, 15 f. ; Paris, Spes.**

part on affirme avec force, comme le faisait déjà le cardinal Mercier, la puissance conquérante de la charité prescrite par l'Evangile : « Un vrai théiste, à fortiori un théiste chrétien, est un homme qui aime. Il aime les hommes ses frères. Il les veut libres et il les veut heureux, incapable de ne pas haïr, d'où qu'elle vienne, toute atteinte portée à leur liberté et à leur bonheur. Il se doit de haïr toute exploitation de l'homme par l'homme, et son horreur s'accroît quand il voit les exploiteurs se couvrir du masque de la religion. Pourrait-il oublier jamais le sens et la portée des malédictions du Christ, Fils du Dieu d'amour ?... Dans la mesure où leurs visées coïncident avec celles que nous venons d'exprimer,... les propagandistes de l'athéisme prolétarien s'inspirent, sans le savoir, de ce fonds théiste immanent à toute vérité et à toute bonté, à tout sentiment de fraternité, d'équité et de justice, à tout effort soutenu pour aider les travailleurs à prendre meilleure conscience de leur dignité et de leur liberté personnelles, de leur vocation civique et sociale, bref, de leur grandeur de créature humaine, voire chrétienne. » Voilà, n'est-il pas vrai ? qui nous change heureusement de l'odieuse inintelligence de certaines polémiques.

Même sagesse sous la plume du P. du Passage établissant le caractère vrai de l'Evangile, ni *réactionnaire* ni *révolutionnaire*, ou sous celle du P. de Lubac rappelant cette vérité trop oubliée : « Toutes les fois qu'une religion cède au concordisme social, c'est-à-dire en vient à présenter les formes actuelles de l'économie comme réalisant le plan providentiel de la société, elle donne prétexte au reproche marxiste. La chose est fréquente, nous le savons bien, même chez les chrétiens. Mais le chrétien le plus conservateur admettra, s'il veut rester fidèle à l'inspiration de sa foi, que le christianisme impose à l'homme un progrès constant dans la charité, qui doit se traduire jusque dans l'organisation économique et sociale. Loin de refléter celle-ci, il en est donc un principe de rénovation, de transformation perpétuelle. »

Ce ne sont là, redisons-le, que des exemples. Ce livre nous paraît être ce qu'on peut le plus utilement conseiller aux prêtres, aux directeurs d'œuvres, aux catholiques de l'enseignement public, en contact journalier avec des âmes exposées à subir la contagion de l'athéisme sous sa forme actuellement la plus dangereuse, ou même contaminées déjà. C'est en un genre très difficile une réussite tout à fait remarquable.

4. — Sous ce titre : *L'Eglise et le monde moderne*[1], le P. Boigelot, S. J., publie trois études excellentes sur le Capitalisme, le Socialisme et la réforme du régime. Nous avons ici-même (18 juillet 1935, p. 456 sq.) résumé et largement cité la seconde, quand elle parut dans la *Nouvelle Revue théologique*. Nous ne pensons pas moins de bien des deux autres.

Parler du capitalisme avec pertinence, clarté, mesure et justice, n'est pas si commun que le fait n'ait pas besoin d'être signalé. Le P. Boigelot nous montre le capitalisme naissant au XIX[e] siècle, contrairement à l'opinion qui le voudrait éternel. Il précise le sens de son approbation par l'Eglise, qui reconnaît la conformité au droit naturel du régime en sa structure fondamentale, qui ne condamne même pas formellement l'hypercapitalisme actuel, encore qu'elle le trouve dangereux, mais qui réprouve sévèrement ses abus. Et parce que c'est bien peu de chose qu'une critique quand elle ne s'accompagne pas de suggestions positives, l'auteur, suivant les enseignements de l'Eglise, esquisse à larges traits un plan de réforme des institutions, de l'Etat, du corps social, de l'économie, d'une réforme des mœurs aussi et surtout.

Un réaliste trouvera-t-il un peu simpliste cette confiance en l'autorité spirituelle, quand il s'agit de trouver une solution à des problèmes très empiriques ? Il suffirait de le renvoyer à l'autorité d'un homme dont le réalisme a fait ses preuves, M. van Zeeland, chef du gouvernement belge, qui ne craignait pas de dire : « Vous, patrons catholiques, vous savez que mes convictions cadrent étroitement avec les vôtres ; c'est aux deux grandes Encycliques économiques et sociales que, comme vous-mêmes, je reviens sans cesse demander mes directives ; et je n'ai cessé de m'émerveiller devant leur profondeur, leur hardiesse et leur justesse faites d'avance à la mesure des réalités et des difficultés actuelles[1]. »

La contre-épreuve peut avoir aussi son intérêt. On sait assez ce qui se passe en Espagne. On sait moins, inutile de dire pourquoi, ce qui provoqua la catastrophe. Gil Robles, mieux placé pour en parler que l'auteur du plus sensationnel reportage, s'en est expliqué avec une méritoire franchise dans une interview publiée le 24 mars par *la Nacion* de Buenos-Ayres ; et son jugement se résumait tout en ce mot : « Les classes privilégiées espagnoles ont besoin d'être bâtonnées pour comprendre[2]. » « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà » ? Mais le cardinal Sevin ne disait-il pas un jour pareillement que nous avions besoin de « recevoir de temps en temps les étrivières » ?

5. — La même leçon se dégage de la nouvelle série de conférences que publie le R. P. Coulet sous ce titre : *Le Catholicisme dans le monde en proie aux faux dieux*[3]. Ces faux dieux, ce sont la Prospérité, la Machine, la Mystique de la Classe et le Mythe de la Révolution. Objectera-t-on que « tout est dit et qu'on vient trop tard » pour apporter de l'inédit en un pareil sujet ? Lors même que ce serait vrai, il faudrait encore louer l'auteur d'avoir pu traiter d'une matière si difficile avec une clarté et une perfection qui écartent l'ennui comme la fatigue. Mais un esprit clairvoyant, sage et courageux, laisse partout la marque bienfaisante de son passage. On s'en rendra compte en lisant par exemple les pages consacrées à résoudre l'apparente antinomie d'un incontestable renouveau chrétien dans le monde coïncidant avec une baisse inquiétante de l'influence chrétienne sur la vie des hommes, ou bien à dégager l'âme de vérité qu'étouffent en la recouvrant la mystique de classe et le mythe de la Révolution. Car « il existe une certaine mystique de classe qui demeure légitime, pour ne rien dire de plus », mystique inspirée de « l'Amour qui rapproche, unit et fait vivre. » Et « la vraie Révolution spirituelle, personnaliste, communautaire, elle a été faite, il y a longtemps, par Jésus-Christ. » Seulement les hommes l'ont oubliée. Le livre du P. Coulet sera reçu avec reconnaissance par tous ceux qui ont mission de la rappeler et de la continuer.

6. — On ne chôme pas sur le chantier où tant de bons ouvriers poursuivent autour de M. l'abbé Jacquemet la grande œuvre du *Dictionnaire de Sociologie*. Les quatre derniers fascicules parus (XIII-XVI) vont de *Babin* à *Bienveillance*. C'est assez dire que l'œuvre n'est pas achevée. Mais n'est-ce pas le destin de ces monumentales entreprises de ne progresser que lentement ?

Nous ne reprendrons pas ici en détail ce que nous avons eu déjà l'occasion de dire à propos des premiers fascicules, de la difficulté où l'on se trouve, en l'état actuel de la Sociologie comme science, de délimiter exactement le champ à explorer. Certains lecteurs seront peut-être encore étonnés de voir ce Dictionnaire s'ouvrir à des articles sur les *Ballons militaires*, les *Basiliques*, les *Bénédictions*... Evidemment. Mais nul

[1] 164 p in-12, 7 f. 50 ; Paris et Tournai, Casterman.

[1] *Vie catholique*, 9 mai 1936.

[2] En plusieurs articles remarqués (*Croix*, 8 janvier, 28 mai ; *Vie catholique*, 9 mai), M. le chanoine Thellier de Poncheville a relevé des déclarations analogues en des organes ou sous des plumes fort peu suspects de socialisme : le *National*, le *Flambeau* et le *Courrier royal*, MM. H. de Kérillis, X. Vallat, P. Taittinger. Léon XIII et Pie XI n'auraient-ils pas raison ?...

[3] 200 p. in-12, 10 f. ; Spes.

ne regrettera d'avoir sous la main des études aussi précieuses : elles peuvent servir à tant de fins !

Nous ne ferons aucune difficulté de reconnaître que nous n'avons pas lu intégralement ces 1024 colonnes. Ce que nous en avons vu nous a paru tout à fait digne des deux tomes déjà publiés. Même sérieux, même esprit, scientifique et accueillant tout à la fois, même fidélité aux principes chrétiens chez tous les collaborateurs, par ailleurs très divers de tempérament, de culture, de tendances : et c'est certainement ce dernier trait qui assure l'homogénéité de l'ensemble, tant il est vrai, comme l'a noté Mgr Bruno de Solages, que l'adhésion à la doctrine et l'obéissance à la hiérarchie sont pour nous le vrai principe d'unité.

Etant bien entendu que nous n'avons pas, ce faisant, l'intention de dresser un palmarès, signalons les quatre articles consacrés à la *Banque*, les six où il est traité des *Beaux-Arts*, tandis que *Bénéfice* dans ses sens divers est réparti en cinq études, *Bibliothèque*, *Bienfaisance* et *Biens* chacun en six. Nous avons très particulièrement apprécié la belle étude ethnologique de M. Troude sur la connaissance du *Bien* et du Mal chez les non-civilisés, et les pages magistrales consacrées par le P. Delos, O. P., à la grave question du *Bien commun* dont tous savent aujourd'hui l'importance capitale et l'extrême difficulté.

En bref et pour conclure, nous n'ajouterons qu'un seul mot : s'il est vrai que le *Dictionnaire* touche par une nécessité inéluctable à quantité de disciplines diverses, il l'est aussi que par là-même il est appelé à intéresser un plus grand nombre de travailleurs et même de lecteurs. Et ils ne seront pas déçus.

7. — Dès le seuil de sa belle thèse sur le *Fondement de l'obligation aux obligations familiales*[1], le P. Pierre Mazas, S. J., avertit loyalement son lecteur que « ce travail ne présentera qu'un médiocre intérêt pour un *positiviste*, c'est-à-dire pour quiconque se préoccupe uniquement d'analyser avec exactitude des faits et des textes de loi. » Sans contester bien sûr l'utilité d'une telle étude, il a voulu, lui, faire autre chose. Les allocations familiales, aujourd'hui pratiquées chez nous, supposent en réalité une notion exacte et précise du salaire. Qu'est-ce que le salaire et que doit-on rémunérer par le salaire ? Question qui soulève aussitôt tout le problème de la répartition des produits du travail entre les salariés, les capitalistes et les entrepreneurs, et même le problème encore plus profond de la règle morale dans les échanges. On voit que si le *positiviste* ne trouve pas son compte en ce travail, le moraliste n'en saurait dire autant.

Après avoir passé en revue les principales théories successivement émises durant le demi-siècle où lentement s'élabora cette grande institution, l'auteur présente et justifie sa propre pensée. Entendant par *salaire familial absolu* une rétribution du travail qui permet à l'ouvrier sobre et honnête de faire face aux circonstances ordinaires de la vie, compte tenu de l'épargne du célibataire et du jeune marié, ainsi que des rémunérations d'appoint de la femme et des enfants en âge et en état de travailler, le P. Mazas pense que le salaire familial et absolu est dû à l'ouvrier en justice commutative. Ce qui suppose évidemment *en principe* que le prix du travail humain doit être déterminé par sa fin normale, et que le salarié est normalement un père de famille. Ce qui suppose aussi *en fait* une société bien organisée ; et nous n'en sommes pas là. Mais « l'économie n'est pas, par nature, étrangère à la morale sociale, et en cherchant à introduire peu à peu dans les mœurs, plus tard dans les lois, le salaire familial, on ne fait pas autre chose qu'influer sur la volonté des hommes pour les amener à conformer leur action à cette morale. Actuellement il est impossible aux patrons de payer le salaire familial absolu ; mais la justice sociale leur impose de travailler à l'établissement de meilleures conditions économiques... S'il arrivait, un jour, que le paiement du salaire familial absolu fût possible, nous pensons que les employeurs qui le refuseraient par avarice, commettraient une faute contre la justice commutative... » Le *salaire familial relatif* (variable suivant le nombre d'enfants de fait à la charge du salarié) est alors une étape vers le salaire familial absolu. Quant aux allocations, elles sont dues non en justice commutative, mais en justice sociale.

Une rapide excursion à travers les doctrines et les faits, du XIIIe au XVIIIe siècle, permet à l'auteur de rattacher sa pensée à celle des anciens moralistes et de montrer dans le *mercantilisme* du XVIe siècle, contre lequel les casuistes ne surent pas maintenir les principes, le grand responsable des malheurs de la famille ouvrière.

Cette thèse est trop proche de celle que nous avons soutenue ici-même[1] pour que nous la critiquions. Le P. Mazas indique comment on remontera la pente. Puissent les privilégiés de la fortune comprendre enfin quel intérêt ils ont à y aider !

8. — Avec le livre de M. Georges Viance, *Restauration corporative de la nation française*[2], nous entrons franchement dans le domaine de la technique. C'est assez dire que nous ne nous avancerons qu'avec une prudence dont tout nous fait un devoir, à commencer par l'utilité de nos lecteurs : *non licet omnibus*... Le disciple de La Tour du Pin dont les articles de la *Croix* sont si justement appréciés, intitule la première des deux parties de son livre : *Ruine et salut de la France*. Pas de Nation sans un seul Bien commun de tous les citoyens. Or la nôtre est divisée en deux blocs dressés l'un contre l'autre, ce qui normalement mène à la guerre civile ou à la guerre étrangère : nous sommes à une fin de régime. La cause de cet état dont pâtissent des millions de Français, c'est l'individualisme libéral, dont l'auteur poursuit la critique serrée à travers le démocratisme (qu'il distingue de la démocratie), le régime d'opinion (« la liberté de la presse enlève au peuple le dernier moyen de penser librement »), notre système capitaliste « royaume de 250 ou 300 potentats qui se partagent les grands conseils d'administration », le travail enfin, avili par le matérialisme dialectique de Karl Marx.

« Inutile d'espérer le retour à un ordre social humain aussi longtemps que les féodalités politiciennes et financières ne seront pas réduites à l'impuissance, c'est-à-dire aussi longtemps qu'un pouvoir souverain, appuyé sur le peuple de France et sur le désir profond d'ordre et de justice qui le soulève, ne pourra briser les forces plus ou moins occultes et les mécanismes institutionnels qui épuisent ce pays. Il y faudra quelque coup d'Etat... », qui doit nous mener non à la dictature (« la dictature n'est qu'un passage »), mais à un état corporatif digne de la France, c'est-à-dire comprenant « un ordre de corps sociaux armés de droits propres et de libertés publiques ». Avec le concours d'un groupe d'amis qu'il nomme, M. G. Viance précise dans ses grandes lignes la structure de cet Etat où la démocratie, l'aristocratie (sous la forme d'élites), la monarchie enfin (élective ou héréditaire, les avis se partagent, mais toujours avec un vrai chef) seraient respectivement où elles doivent être.

Un tel livre, on le voit, forme ample matière à réflexions... et à discussions : c'est assez dire l'intérêt qu'y prendra le lecteur.

9. — A la première page de l'exemplaire qu'il nous adressait du livre où il a étudié *L'œuvre sociale du chanoine Dehon (1843-1925)*[3], M. l'abbé Prélot avait la délicate attention de rappeler les liens d'amitié qui unirent au fondateur de l'Institut des Prêtres du Sacré-Cœur de Saint-Quentin « le chanoine

[1] 350 p. gr. in 8, 35 f. ; Paris, Sirey.

[1] *Ami* 1933, p. 705 sq.
[2] 280 p. in-12, 12 f. Paris, Flammarion.
[3] 353 p. in-8, 15 f. Paris, Spes.

Perriot et tant d'autres apôtres sociaux ». Ce souvenir ne pouvait pas ne pas nous toucher ; ce rappel ne laissera pas indifférents les lecteurs de l'*Ami*.

Si la place du chanoine Dehon n'est pas de tout premier plan dans l'histoire du mouvement social en France au XIX^e siècle, peut-être son exemple n'en a-t-il pour nous que plus d'intérêt. Nous nous trouvons en présence d'un prêtre dont l'activité s'est tout entière dépensée dans les cadres les plus traditionnels. Il n'a pas fait de syndicats, sa pensée ne présente aucune construction originale. Avocat, puis élève au Séminaire français de Rome, il a été successivement ou simultanément vicaire, directeur d'œuvres, éducateur, chanoine, fondateur et supérieur d'une Congrégation de prêtres. Mais dès son entrée dans le ministère paroissial comme septième vicaire à la Collégiale de Saint-Quentin, il avait reconnu que l'action religieuse est commandée par l'apostolat social. Révélation d'une importance capitale qui devait donner à sa longue carrière un splendide élan apostolique et une admirable unité. Toute sa vie il « a fait prévaloir à côté de son indéfectible attachement aux directions pontificales le constant souci de l'union des forces catholiques ». S'étonnera-t-on qu'il n'y ait pas trouvé la tranquillité ? On nous cite des exemples navrants d'inintelligence tenace et cruelle, de la part de ces catholiques qui ne conçoivent d'unité possible que dans l'acceptation par tous de leurs propres préférences, audacieusement substituées aux enseignements de l'Eglise. Est-il épreuve plus pénible pour une âme d'apôtre ? Très tôt M. Dehon avait reconnu la malfaisance du maurrasisme : cela non plus on ne le lui pardonna pas en certains clans. Et c'est dans ces mêmes clans qu'on crie aujourd'hui à l'insuccès, alors qu'on devrait battre sa coulpe. Car si les efforts des apôtres sociaux n'ont pas eu toute l'efficacité qu'on en pouvait attendre, M. Prélot le redit avec Maritain à la première page de son livre, la faute en est à « la terrifiante inattention du monde catholique aux enseignements de l'Eglise en matière sociale. Dans l'ensemble et malgré l'effort de quelques-uns qui ont sauvé l'honneur, la carence de ce monde, au siècle dernier, en face des problèmes qui intéressent directement la dignité de la personne humaine et la justice chrétienne est un des phénomènes affligeants de l'histoire moderne. »

Il fallait que ce livre fût écrit. Car la situation présente n'est pas tellement différente de celle que connut M. Dehon. Malgré la progression méthodique de l'Action catholique, n'en est-il pas encore qui tiennent pour la primauté du Politique sur le Spirituel, de la violence païenne sur la force chrétienne, de la Nation sur la catholicité, d'alliances pour le moins équivoques sur l'union fraternelle, loyale entre catholiques ? De même qu'il y eut jadis un « plus grand Sillon », il est aujourd'hui une zone d'influence où cet esprit néfaste se fait sentir, où se déploie une agitation de valeur constructive nulle, mais dont les effets dissolvants ne sont pas contestables. On déplore la division des catholiques français : la cause profonde en est là. Pas de salut sans le Christ, pas de Christ sans action authentiquement chrétienne ; pas d'action chrétienne efficace sans union ; pas d'union ailleurs qu'autour *du* Chef. Et il faudra bien y venir... M. Dehon y aura bien aidé.

10. — S'étonnera-t-on qu'une biographie de missionnaire ait trouvé place en cette Chronique ? Nous ne le pensons pas. Ceux-là mêmes qui se refusent encore à les comprendre et bien souvent contrecarrent en mille manières leur action, commencent à rendre partiellement justice à ces civilisateurs émérites que sont les apôtres de l'Evangile. Les événements dont Dakar fut le théâtre il y a quelques mois nous en ont apporté le témoignage réconfortant. Dans la vie du *Père E. Epinette (1878-1907)* par M. Commauche[1] on trouvera tout ensemble un magnifique exemple de ce que peut produire la grâce du sacerdoce en une âme d'une fidélité exemplaire, et une idée de ce que peut affronter pour son Maître en pays de mission l'apôtre de Jésus-Christ. Récit captivant, d'un intérêt qui ne faiblit pas, agrémenté au surplus de magnifiques héliogravures, documents pleins de vie qui achèvent d'en faire une œuvre d'art.

[1] 183 p. in-8, 10 f. ; Paris, Editions Dillen, et chez les Pères du Saint-Esprit.

11. — Sous la double signature de Céline Lhotte et Elisabeth Dupeyrat, paraît un livre de toute première importance pour qui s'intéresse à la vie ouvrière et plus généralement à la misère des milieux ouvriers, grosse de tant de menaces : *Révélations sur la santé des jeunes travailleuses*[1]. C'est le résultat du dépouillement d'une très vaste enquête entreprise par la J. O. C. F. Disons tout de suite que ce travail fait le plus grand honneur aux méthodes jocistes, et que s'il existe encore chez quelqu'un de nos lecteurs un reste de scepticisme à l'endroit de ce mouvement, il ne résistera pas à la lecture de ces pages.

On y verra que les causes de misère imputables à ceux et à celles qui en pâtissent ont longuement retenu l'attention des enquêteuses : on ne fait pas de démagogie à la J. O. C. Mais tout n'est pas là, et des témoignages accablants (toutes les réponses pratiquement incontrôlables ayant été écartées, on en a encore retenu 9.365 sur 20.000), prouvent qu'il est des situations effrayantes avec lesquelles tout s'explique : maladies multiples, déchéances de toute sorte. Or ces jeunes filles seront demain les mamans du monde ouvrier. « Climat d'enfer », a-t-on pu écrire ; oui, mais avec une magnifique éclaircie, pour finir en ce chapitre où l'on a dépouillé le dossier des Jocistes qui rachètent en sana. La fameuse enquête de Villermé trouve en celle-ci une réplique qui soutient la comparaison.

12. — Puisque nous sommes à la J. O. C., hâtons-nous de signaler quelques ouvrages parus aux Editions Jocistes et dont plusieurs auraient déjà dû avoir leur recension.

Nous avons présenté déjà, en l'utilisant, *L'Aumônier et la mystique préjociste*. Joignons-y *L'Aumônier jociste* de M. l'abbé G. Fabre, et *L'Action de l'Aumônier*[2]. Le livre de M. Fabre, qu'a préfacé M. le chanoine Cardyn, est au jugement irrécusable du fondateur du jocisme « le plus grand service qu'un prêtre-philosophe puisse rendre à la J. O. C. » Il a parfaitement saisi la psychologie de l'aumônier jociste, préparé aux séminaristes une excellente initiation à leur rôle futur d'aumôniers de l'Action catholique, mis en pleine lumière des principes qui seront fort appréciés des aumôniers déjà engagés dans l'apostolat. Notons que toute la partie consacrée à la vie intérieure, en même temps qu'elle s'impose à l'attention de tout prêtre, quel que soit son ministère, explique aussi bien les progrès du jocisme en tant de paroisses que ses insuccès en quelques autres.

Quant à *L'Action de l'Aumônier*, c'est en quelque sorte une contre-partie : l'étude de la psychologie des jocistes eux-mêmes dont doit sans cesse s'inspirer l'aumônier dans sa tâche d'éducateur. Et voici comment ces pages sont appréciées dans le Bulletin de l'U. S. I. C., où l'on n'a pas accoutumé de recommander un livre sans de bonnes raisons : « N'allez surtout pas dire que cela ne vous regarde pas, ces histoires d'aumôniers et de J. O. C. Car à feuilleter simplement ces pages, vous verrez un code d'action catholique méthodique, réaliste (sans grandes phrases où l'on réforme le monde sur le papier...). Vous y verrez aussi comment la collaboration du laïc et du prêtre y

[1] 190 p. in-12, 7 f. ; Spes.

[2] Respectivement 3 f., 5 f. 50 et 1 f. 50 ; Librairie de la Jeunesse Ouvrière, 12, Avenue Sœur-Rosalie, Paris 13^e.